SYNTHÈSE

SARL

Constitution

– **Associés :** 2 à 100, personne physique/morale.
– **Capital social :** pas de minimum, tous les apports.
– **Objet social :** libre (*certaines activités exclues*).
– **Dénomination :** libre.
– **Conditions de forme :** classiques.

Fonctionnement

Associés :
droits politiques, droits pécuniaires, vote pris en général à plus de la moitié des parts sociales, cession des parts libre (sauf aux tiers), responsabilité limitée.

Gérance :
personne physique, associé ou tiers, tous pouvoirs (possiblement limités dans les statuts), responsabilité civile et pénale, cumul contrat de travail sous conditions, révocation pour juste motif ou judiciaire.

Contrôle

CAC obligatoire à partir des seuils classiques ou sur demande d'un ou plusieurs associé(s) ou sur décision de justice, procédure des conventions réglementées.

Dissolution

Causes et conséquences classiques.

Transformation

- Passage en SNC, SCS ou SCA à l'unanimité.
- Passage en SA à la majorité des 3/4 sous condition.